

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE710

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 27

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La disposition présentée vise à allouer un diplôme à un étudiant qui aurait échoué pour intégrer une formation d'ingénieur. Il s'agit ici d'une prime à l'échec. Cette disposition risque de tirer les diplômes d'enseignement court vers le bas. Il convient de la supprimer.